



Nom commercial: Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 711400

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 22.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH
N° d'article 71140004

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H332

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R20/22

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE



Nom commercial: Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 711400

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 22.06.12

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Nocif

Phrase(s) de risque

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

47.4 Conserver à une température ne dépassant pas 4 °C.

6.2 Conserver sous argon.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Alcool benzylique

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Alcool benzylique**

No. CAS 100-51-6

No. EINECS 202-859-9

Concentration >= 50 %

Classification Xn, R20/22

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H332

Acute Tox. 4 H302

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Tenir chaud et calme. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.



Nom commercial: Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 711400

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 22.06.12

Administrier du charbon médicinal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux, Dépression nerveuse, troubles cardio-vasculaires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



Nom commercial: Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 711400

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 22.06.12

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence des gases. Filtre Anti-gaz A.

Protection des mains

Gants

Gants

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

L'épaisseur du matériau 0.5 mm

La durée de pénétration >= 8 h

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.4 mm

La durée de pénétration >= 8 h

Matériau approprié Natural Latex

La durée de pénétration > 8 h

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Combinaison de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** incolore**Odeur** aromatique**Point de fusion**

Valeur -15 °C

méthode DIN 51761

Point d'ébullition

Valeur 205 °C

méthode DIN 51761

Point d'éclair

Valeur 94 à 101 °C



Nom commercial: Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 711400

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 22.06.12

méthode DIN 51755

Pression de vapeur

Valeur 0.013 kPa

DensitéValeur 1.048 g/cm³

méthode DIN 51757

Hydrosolubilité

Valeur 40 g/l

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow 1.1

Température d'inflammabilité

Valeur 435 °C

Viscosité**dynamique**

Valeur 5.84 mPa.s

Température 25 °C

9.2. Autres informations**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Agents d'oxydation, Aluminium, Réagit au contact de l'air. Sels des métaux (fer)

10.6. Produits de décomposition dangereux**Autres données**

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**Espèces rat
DL 50 1620 mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**Espèces lapin
DL 50
Remarque Aucun données connues.**Toxicité aiguë par inhalation**Espèces rat
CL 50 > 4178 mg/m³
méthode OCDE 403**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque le produit est irritant pour les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;



Nom commercial: Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 711400

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 22.06.12

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

CL50 460 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OECD 203

Espèces Lepomis macrochirus

CL50 10 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Espèces Pimephales promelas
460 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Remarque Nocif pour les poissons.

Toxicité pour les daphnies

Espèces Daphnia magna

CE50 230 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OECD 202

Espèces Daphnia magna

NOEC 51 mg/l

Durée d'exposition 21 d

Toxicité pour les algues

ErC50 770 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Toxicité pour les bactéries

CE50 390 mg/l

Durée d'exposition 24 h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow 1.1

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés



Nom commercial: Benzylalkohol/Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 711400

Version: 3 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 22.06.12

Eliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

National regulations Switzerland

Classe suisse de la toxicité 4
OFSPT-No. G-1250

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

Hazard statements listed in chapter 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.